

Bureau du 27 mai 2002

Décision n° B-2002-0610

objet : **Marchés communautaires attribués aux sociétés Curty et SN Eltra - Avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Mazza BTP**

service : Délégation générale aux affaires générales - Service marchés publics et affaires juridiques

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision en date du 28 décembre 2001, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Mazza BTP a approuvé le projet de fusion simplifiée par voie d'absorption des sociétés Curty et SN Eltra par la SA Mazza BTP.

L'avis de fusion a été publié au journal d'annonces légales Le Tout Lyon - Moniteur judiciaire du 8 au 11 février 2002.

Le siège social de la société Mazza BTP est situé ZI rue des Aulnes - BP 30 - 69542 Champagne au Mont d'Or cedex.

Le transfert à la société Mazza BTP comporte plusieurs marchés conclus avec la Communauté et qui ne sont pas encore soldés :

Marchés passés avec la société Curty :

- marchés suivis par la délégation générale aux services urbains et à la proximité - direction de la propreté :

.01 1211 L : mise à disposition de véhicules, d'engins et de personnels pour assurer la viabilité hivernale - lot n° 1,

.01 1217 S : mise à disposition de véhicules, d'engins et de personnels pour assurer la viabilité hivernale - lot n° 7,

.01 1220 W : mise à disposition de véhicules, d'engins et de personnels pour assurer la viabilité hivernale - lot n° 10,

.01 1221 X : mise à disposition de véhicules, d'engins et de personnels pour assurer la viabilité hivernale - lot n° 11 ;

- marchés suivis par la délégation générale aux services urbains et à la proximité - direction de la voirie :

.01 0281 A : travaux neufs sur chaussées - lot n° 1,

.01 0289 J : travaux neufs sur chaussées - lot n° 5,

.00 1528 L : Lyon 8° - aménagement de la route de Vienne - lot n° 1 ;

Marchés passés avec la société nouvelle Eltra :

- marchés suivis par la délégation générale aux services urbains et à la proximité - direction de la voirie :

.01 0252 T : Sainte Foy lès Lyon - travaux de voirie - PAE Vallon - lot n° 1,

.01 0292 M : travaux neufs sur chaussées - lot n° 8,

.01 0295 Q : travaux neufs sur chaussées - lot n° 9,

.01 0302 Y : travaux neufs sur chaussées - lot n° 12 ;

- marché suivi par la délégation générale aux services urbains et à la proximité - direction de l'eau :

.02 0217 A : travaux de maintenance du réseau d'assainissement - lot n° 26.

En conséquence, il conviendrait d'établir un avenant pour prendre en compte ce transfert. Celui-ci ne changerait en rien les autres clauses des marchés sus-visés ;

Vu ledit avenant ;

Vu la décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Mazza BTP ;

Vu la publication de l'avis de fusion au journal d'annonces légales Le Tout Lyon - Moniteur judiciaire du 8 au 11 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Accepte ledit avenant et autorise monsieur le président à signer.

Cet avenant prendra effet dès sa date de notification à l'entreprise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,